

Groupe de travail « Patrimoine et Logistique »

Relevé de conclusions de la séance du 8 février 2017

Présents : Raphaël Greffe, Yannick Hubert, Perrine Paille, Soraya Nebbache, Virginie Petrus

Excusé : David Michel

Rédacteur : Arthur Georges

Ordre du jour : Proposition des principes structurants de l'organisation cible et état des lieux.

Au cours de cette séance, le groupe de travail s'est essentiellement attaché à définir la répartition des niveaux décisionnels des sous-fonctions de la « Prévention des risques professionnels et des conditions de travail ».

Gestion de la prévention des risques professionnels et des conditions de travail

Le groupe de travail a abordé la problématique de la prévention en séance, en termes de répartition décisionnelle et de répartition des effectifs. Ce travail a été réalisé par le découpage de la thématique prévention en plusieurs activités.

A l'UPMC le pilotage est réalisé au niveau du service Hygiène et Sécurité (SHS). Le processus de travail est centralisé : une personne est désignée pour accompagner les unités de travail et les composantes, pour mettre à jour les Documents Uniques et pour assurer le suivi au niveau de la faculté de sciences et de médecine. Il est à noter que le logiciel EVRP (évaluation des risques professionnels) a été mis en place, avec des sessions de formation à destination des personnels.

Le pilotage de la démarche d'évaluation des risques se situe au niveau universitaire car une obligation réglementaire pèse sur le chef d'établissement.

Du pilotage de la démarche d'évaluation des risques placé au niveau universitaire découle une coordination facultaire sur les grands axes, les projets d'amélioration et les évolutions réglementaires. Cette sous fonction repose en effet sur la consolidation du suivi des actions conduites par les facultés et la coordination du réseau des assistants de prévention qui pourraient être traitées en interfacultaire.

De même, les activités de formation « hygiène et sécurité » pourraient être traitées en interfacultaire.

La gestion (suivi et évaluation) de la prévention des risques chimique, radioactif, biologique et laser est envisagée au niveau des facultés. Elle concerne exclusivement l'UPMC et pourrait ainsi relever d'un interfacultaire entre médecine et sciences. La gestion de la plupart des risques relève d'une réglementation stricte.

Le groupe de travail précise la nécessité d'ajouter l'ergonomie/aménagement des postes de travail concernant la sous-fonction des conditions de travail. C'est un domaine pluridisciplinaire qui fait appel aux ressources humaines (notamment avec les équipements de protection individuelle et collective), à la médecine du travail et à l'assistance sociale.

L'utilisation des Registres santé et sécurité au travail est une obligation réglementaire. Il est envisagé une gestion facultaire, au plus proche du terrain.

Il est obligatoire qu'il y ait un CHSCT au niveau universitaire, et les projets de statuts prévoient des CHSCT facultaires. Les CHSCT facultaires doivent être en mesure de conduire des enquêtes et d'effectuer des visites dans leurs périmètres. Le CHSCT universitaire n'interviendra pas localement, chaque CHSCT étant limité à un périmètre d'intervention défini.

A Paris-Sorbonne, c'est le SHS qui organise les CHSCT et en rédige les comptes rendus. A l'UPMC, c'est la direction des affaires générales qui organise les CHSCT.

Les visites de prévention constituent une obligation réglementaire. Il est possible de les effectuer avec des médecins de prévention. Le niveau facultaire est pressenti pour que cette action demeure proche du terrain.

Prochaines étapes

Poursuite de l'étude de la répartition des niveaux décisionnels pour la partie « Patrimoine immobilier » et état des lieux.

Prochaine réunion mercredi 1^{er} mars 2017